

APFAIRE N° 11. - Collège d'Enseignement Mixte de Montgaillard -
Exécution et financement par la Commune des Travaux de viabilité.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 16 DECEMBRE 1970, Monsieur le Préfet me fait savoir que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a donné son accord de principe à l'affectation par la Commune du terrain destiné au C.E.S. de MONTGAILLARD.

Mon attention est toutefois appelée sur le fait que cet accord est assorti de votre engagement, avant l'ouverture du chantier, d'exécuter et de financer tous les travaux de viabilités extérieures devant permettre notamment l'évacuation des eaux usées, la fourniture du courant électrique et la desserte du terrain par une voie suffisante.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Pour tous les C.E.S. et Lycées, nous devons fournir un terrain viabilisé. Ce terrain que nous avons affecté au C.E.S. de MONTGAILLARD obtient l'accord de principe sous réserve que les viabilités soient mises en place. La construction ne va pas commencer tout de suite. Il s'agit d'un engagement de principe de notre part.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 22 Février 1971
Don le Préfet
le Secrétaire Général
signé: H. Kender
ou copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
M. C. Chauvin